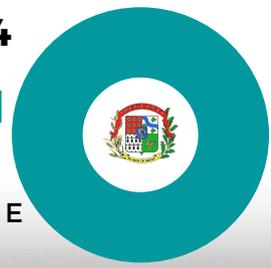


SEPTEMBRE - OCTOBRE 2024

N° 256

RÉGUINY INFO



S

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE ET ASSOCIATIVE



Crédit photo : Roland Gaschen

AVIS DE LA MAIRIE

JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

Les jeunes gens nés en octobre, novembre et décembre 2008 sont invités à se présenter (après leur date anniversaire) en Mairie.



CIMETIÈRE

Le sablage du cimetière sera réalisé en amont par les services techniques évitant ainsi l'éventuelle projection de sable sur les concessions fraîchement nettoyées. Ainsi il devrait être terminé pour le vendredi 25 octobre.

REPAS DE NOËL

Le repas du CCAS aura lieu le SAMEDI 16 NOVEMBRE 2024 au restaurant "Jo & Carmen" à 12 h. Les personnes âgées de 75 ans et plus recevront prochainement une invitation. Celles ne pouvant y assister recevront un bon d'achat.

A. D. M. R.

Une permanence se tiendra tous les jeudis à la Mairie de RADENAC de 9 h 00 à 12 h 00 à compter du jeudi 31 octobre 2024.
reguinyetregion@admr56.com
 Tél. 02 97 22 49 89



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nous allons réaliser le recensement des habitants de la commune en janvier 2025. Cette enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2025. Des agents recenseurs passeront à votre domicile vous remettre des questionnaires et vous aurez la possibilité d'y répondre par internet. Nous vous en reparlerons dans le Réguinty Infos qui paraîtra en décembre



MAIRIE
02.97.38.66.11
MAIRIE@REGUINY.BZH

HORAIRES D'OUVERTURE
 LUNDI
 14 H - 16 H
 MARDI, JEUDI ET VENDREDI
 8 H 30 - 12 H 30 ET 14 H - 16 H
 MERCREDI
 8 H 30 - 12 H 30
 SAMEDI
 8 H 30 - 12 H 00

PERMANENCES DU MAIRE
ET DES ADJOINTS :
SUR RENDEZ-VOUS.

PERMANENCE ASSISTANTE SOCIALE :
 SUR RENDEZ-VOUS
 TÉL : 02 97 69 54 65

CONCILIATEUR DE JUSTICE :
 LE 1ER MARDI DE CHAQUE MOIS DE
 10 H A 12 H SUR RENDEZ-VOUS
 TÉL : 02 97 38 66 11

LA POSTE
 HORAIRES D'OUVERTURE
 DU LUNDI AU VENDREDI
 DE 9 H À 12 H
 DÉPART DU COURRIER TOUS LES JOURS
 À 15 H
 LE SAMEDI À 11 H 30
 TÉL. 02 97.07.10.64



PARUTION DU PROCHAIN
BULLETIN MUNICIPAL
DÉCEMBRE 2024

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉLIVRÉES

- 02/07 - Laurence LE BRETON, 41 Résidence Le Clos Neuf, réalisation d'une clôture
- 09/07 ECO HABITAT ENERGIE, 10 La Fontaine Bert, installation de 9 panneaux photovoltaïques
- 09/07 - Séverine DOURNEL, 10 Lisper, pose d'un portail et construction d'un carport
- 20/08 - SCI des KORRIGANS, 3 Rue des Korrigans, changement de destination (commercial en habitation)
- 20/08 - Alexandre DU HOMMET, 2 Bel Air, construction d'une terrasse surélevée
- 27/08 - Bertrand et Claudine LE MOIGNIC, 4 rue Duguesclin, construction d'un abri de jardin
- 05/09 - Annie BLAYO, 16 Résidence du Passoué, pose d'une clôture
- 12/09 - Didier LE DIZEC, 25 rue du Beau Soleil, construction d'une véranda
- 12/09 - Alexander Mc QUEEN, 1 Colany, rénovation d'une habitation
- 18/09 - Daniel BOUEDO, 14 rue du Valdoux, isolation thermique par l'extérieur et modification de façades
- 27/09 - Didier JUISHOMME, 6 rue Saint Clair, modification de façade
- 08/10 - P.A. SELECTION, 8 rue Saint Clair, changement de destination sur un immeuble commercial
- 22/10 - WORLDSUN, 2 Penhoët, installation de 10 panneaux photovoltaïques



PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS

- 09/08 - Virginie LE BOULAIRE, 7 rue Lamennais, construction d'une habitation
- 24/09 - Axel GALLAIS et Océane LE FUR, Le Pas du Loup, construction d'une maison d'habitation

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

12/07 - Tiago QUÉRO, 2 Pont de Lamphy
4 autres naissances mais pas de parution souhaitée

MARIAGES

06/07 - Anthony BLANCHARD et Emilie LESPERS
06/07 - Thibault LE TARNEC et Marie LE GUÉVEL
20/07 - Anthony JEHANNO et Géraldine GEHANNEUF
03/08 - Emmanuel LE DIVELLEC et Christel CLEMENT
16/08 - Eric DELAGE et Jennifer PANTOUX
17/08 - Aurélien LE BOT et Laëtitia SAMSON
19/10 - Christian LE GUYADER et Fabienne NICOLAS

DÉCÈS

08/07 - Alice NOGUES épouse GUILLEMIN, 86 ans, 29 rue de la Fontaine
16/07 - Ferdinand CHRISTOPHE, 69 ans, 8 Cité de Lesquen
10/08 - Marie LE MAY Veuve POUDELET, 90 ans, domicile partagé "Le Rayon de Soleil"
13/08 - Bernard RUAULT, 68 ans, 9 rue du 8 septembre 1938
28/08 - Bernard FÉRIAU, 79 ans, 18 Le Crano
30/08 - Albert LE BRETON, 88 ans, 7 rue Jean-Pierre Calloc'h
31/08 - Hubert CHEFD'HOTEL, 71 ans, 10 Porhman
13/09 - Raymond AUDO, 86 ans, 11 Keroyard
15/09 - Robert DUGUÉ, 85 ans, 7 Rochefontaine
20/09 - Aymeric LE BOT, 20 ans, 12 rue du Chanoine Martin
03/10 - Philippe GUILLEMOT, 69 ans, 27 rue de la Fontaine
22/10 - Anne Marie LE BRETON Veuve LE GLÉVIC, 91 ans, 7 Place de Cuy.



DÉCÈS EXTÉRIEURS

Francine POTEL née le 29 mars 1931 à Réguiny est décédée à SAINT-JEAN-BRÉVELAY le 13 août 2024
Aline DRÉANO née le 2 juillet 1925 à Réguiny est décédée à FEUGAROLLES (47) le 11 septembre 2024



CONSEILS MUNICIPAUX

EXTRAIT RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 juin à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 13 juin 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, Corentin PÉDRO, Sophie PÉTRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TENIER.

Absent excusé représenté : David MICHARD pouvoir à Didier GALERNE, Karine BULEON pouvoir à Jean-Michel LETELLIER, Wilfried POTEL pouvoir à Thomas BONNIN.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 15 Votants : 18

Secrétaire de séance : Sophie CAILLERE

1. RÉSIDENCE LE CLOS NEUF

Travaux 2ème phase : présentation par le cabinet Nicolas

Monsieur Xavier NICOLAS, géomètre-expert, présente le projet d'aménagement de la 2ème phase de la Résidence le Clos Neuf, qui porte sur la réalisation des enrobés définitifs et l'aménagement paysager :

- Voirie partagée : 3,50 m pour les véhicules et 1,50 m pour les piétons
- Voie à sens unique pour la sortie sur la rue des Korrigans
- Aménagement d'une aire de loisirs sur l'espace central du lotissement
- Création de cheminements doux
- Elagage des arbres situés le long du talus
- Réaménagement des noues

Ces travaux de voirie définitive (lot 1) sont estimés à 179 160 € HT (travaux 157 160 € HT + installation gabions 22 000 € HT).

L'appel d'offres sera lancé à l'automne prochain pour un démarrage des travaux en mars/avril 2025.

Le lot aménagement paysager fera l'objet d'une consultation séparée.

Mission de maîtrise d'œuvre 2ème phase

Monsieur le Maire présente la proposition d'honoraires du cabinet NICOLAS pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de 2ème phase du lotissement « Résidence le Clos Neuf ». Cette proposition d'un montant de 9 900 € HT pour un montant de travaux compris entre 160 000 et 180 000 € HT est approuvée à l'unanimité.

2. PROGRAMME DE VOIRIE 2024

Le programme voirie 2024 a fait l'objet d'une mise en concurrence en procédure adaptée.

Cinq offres ont été déposées et examinées par la commission d'appel d'offres en réunion du 5 juin.

Après vérification et examen des plis, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE d'un montant de 64 802,90 € HT.

Un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département au titre de l'entretien de la voirie hors agglomération.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3. PERSONNEL COMMUNAL

Protection sociale complémentaire

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Ces garanties ont pour objet de couvrir :

- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès.

Cette participation deviendra obligatoire pour le risque prévoyance à effet du 1er janvier 2025 selon un minimum de 7€ brut mensuel, et pour le risque santé à effet du 1er janvier 2026 selon un minimum de 15 € brut mensuel.

L'employeur peut opter, pour chacun des risques :

- soit pour la labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés.
- soit pour la convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance.

La participation employeur ne sera versée qu'aux agents qui adhèrent à ce contrat.

M. Cédric JOSSO, Adjoint, propose :

- d'adhérer à la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion du Morbihan pour :
- Le risque prévoyance à compter du 1er janvier 2025
- Le risque santé à compter du 1er janvier 2026

- D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat d'assurance collective :
- Risque Prévoyance : participation forfaitaire de 10 € brute par agent et par mois
- Risque Santé : participation forfaitaire de 15 € brute par agent et par mois

Cette proposition sera soumise à l'avis du Comité Social Territorial.

Mme Yvette LE DEIT et Yoann JUSTUM peuvent prétendre à un avancement au grade.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial du Centre de Gestion en date du 14 mai 2024, le Conseil Municipal approuve les avancements suivants :

-Mme Yvette LE DEIT au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe à compter du 25 décembre 2024.

-M. Yoann JUSTUM au grade d'opérateur des activités physiques et sportives qualifié à compter du 12 novembre 2024.

4. CESSION ESPACE FONCIER

Monsieur François MOREAU est propriétaire des parcelles AL 75 et 76 situées rue du Général de Gaulle.

Dans le cadre d'un projet immobilier, il a fait appel à un géomètre pour la reprise de ses limites de propriété.

Celui-ci a constaté que la commune de Réguiny est propriétaire du contrebas du chemin contiguë aux parcelles de M. MOREAU.

M. MOREAU souhaite régulariser cette situation et se propose d'acquérir ce bout de terrain d'une superficie de 122 m2.

Compte tenu de la surface, la régularisation pourrait s'effectuer sous la forme d'un acte administratif.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à poursuivre les démarches.

5. GROUPE SCOLAIRE : AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire donne lecture des avenants portant sur des travaux supplémentaires :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces 2 avenants pour un montant total de 21 085 € HT.

Lots	Entreprises	Montant marché HT	Montant avenant n°1	Nouveau montant HT
12	SOPLAC	16 815,60 €	13 155,00 €	29 970,60 €
14	EA2I	135 600,00 €	7 930,00 €	143 530,00 €

6. DIVERS DEVIS

Les devis suivants sont soumis à l'approbation de l'assemblée :

Sophie CAILLERE, adjointe :

. Achat de 12 corbeilles « poubelles » et de 2 bornes canisac – Société ALTRAD – 4 049 € HT. Ces équipements seront installés autour du lac.

. Exposition photos du 6 septembre au 5 novembre dans le hall de la mairie – 150 €

. Conférence de l'association « 2 pattes en mains 56 » sur l'éducation et la connaissance du chien et au risque d'accident par morsure – 100 €

Cédric JOSSO, adjoint :

. Acquisition d'une armoire forte anti-feu pour les registres d'état civil – Editions Evènements et Tendances – 2 149,90 € HT.

M. Jean-Michel LETELLIER, adjoint :

. Remplacement du beffroi des cloches de l'église – Société Art Camp – 57 174 € HT

. Réfection des joints des portes et fenêtres du bâtiment de la Poste – JLG Maçonnerie – 2 114,92 € HT

. Installation de 2 destratificateurs d'air à la salle des sports – CEF Energie – gratuité : entre dans le dispositif de prime CEE.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'ensemble de ces propositions.

7. TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ESPACE CULTUREL

Monsieur le Maire présente l'estimatif prévisionnel des travaux de rénovation énergétique de l'espace culturel.

Après un état des lieux, le cabinet B3E estime le montant des travaux à 449 000 € HT.

Il propose de déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert – Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à constituer le dossier de demande de subvention pour ce projet.

8. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Préemption ancien contrôle technique

Une visite du bâtiment a eu lieu le 4 juin en présence de l'EPF (Etablissement Public Foncier), l'agent immobilier et la propriétaire.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est opportun que l'EPF exerce le droit de préemption urbain sur la parcelle AH n°427 afin de permettre à la commune de réaliser un projet d'aménagement immobilier. Pour ce faire, Pontivy Communauté a décidé de déléguer le droit de préemption urbain à l'EPF. Il convient également de signer une convention opérationnelle afin de formaliser l'intervention de l'EPF.

Le Conseil Municipal approuve.

Procédure bâtis Le Roscoët

La procédure de bien en état d'abandon manifeste arrive à terme le 26 juin prochain.

Un point sera fait avec M. Jérémy LORIENT de l'Etablissement Public Foncier pour établir le procès-verbal définitif.

L'an deux mil vingt-quatre, le 4 juillet à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Jean-Michel LETELLIER, Thomas BONNIN, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Jean GUILLO, Corentin PÉDRO, Sophie PÉTRO, Wilfried POTELE, Sandra ROBERT, Anne TANGUY.

Absent excusé représenté : Corine LAMOUR pouvoir à Sophie CAILLERE, Lydia GUEHENNEUX pouvoir à Laëtitia DANO, Emmanuelle TÉNIER pouvoir à Jean GUILLO, Karine BULÉON pouvoir à Jean-Michel LETELLIER, David MICHARD pouvoir à Didier GALERNE.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 13 Votants : 18

Secrétaire de séance : Cédric JOSSO

1. PROCÉDURE D'ABANDON MANIFESTE DES BIENS RUE ANNE DE BRETAGNE

Monsieur le Maire rappelle la situation et la procédure engagée pour les bâtiments situés rue Anne de Bretagne et appartenant à la famille LE ROSCOËT.

Les bâtiments ne cessent de se dégrader et peuvent poser des problèmes de sécurité publique. Une proposition d'acquisition à l'amiable n'a à ce jour pas abouti. Aussi, au vu de l'absence d'entretien du bâti, une procédure d'état d'abandon manifeste des biens a été engagée.

Au terme du délai de 3 mois, et après avoir constaté que les propriétaires n'ont entrepris aucuns travaux, un procès-verbal définitif constatant l'état d'abandon manifeste a été dressé le 28 juin 2024.

2. DÉCISION DE POURSUIVRE L'EXPROPRIATION

Suite au constat d'état d'abandon manifeste des bâtiments rue Anne de Bretagne, Monsieur le Maire propose de poursuivre l'expropriation de cet immeuble au profit de l'Etablissement Public Foncier, avec, pour projet la réhabilitation du bâti pour des logements et d'une cellule commerciale.

Les négociations entre l'EPF et la famille se poursuivent et un accord peut toujours être trouvé pendant cette période. Dans ce cas, l'accord mettrait fin à la procédure.

Le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité pour la poursuite de la procédure d'expropriation.

3. CHARTE ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Les syndicats Blavet terres & eaux et du grand bassin de l'Oust accompagnent les communes vers une évolution des pratiques d'entretien des espaces verts dans le cadre de la mise en œuvre du contrat territorial des bassins versants.

Jusqu'en 2023, l'outil d'accompagnement utilisé était la charte régionale d'entretien des espaces communaux. Afin de répondre aux évolutions des besoins communaux, la charte régionale évolue pour devenir à partir de 2024 la charte d'entretien des espaces des collectivités + Nature et permet d'enrichir le suivi en intégrant de nouvelles thématiques : la gestion de l'eau, les déchets verts, la biodiversité et la communication. Cette dernière est portée par le réseau Dephy Collectivités Bretagne, animé par la FREDON Bretagne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et soutenu par la Région.

La commune de Réguiny est déjà en zéro phyto depuis plusieurs années pour l'entretien des espaces publics. Cette charte permet de poursuivre les efforts déjà réalisés et d'identifier des priorités d'actions à mettre en œuvre.

Un plan d'entretien des espaces verts sera défini en collaboration avec la commission espaces verts et le service technique.

Il convient de poursuivre l'accompagnement proposé par Blavet Terres & Eaux au travers de la charte d'entretien des espaces des collectivités + Nature.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4. DIVERS DEVIS

Réfection du beffroi de l'église – Mission de maîtrise d'œuvre

L'assemblée décide de retenir la proposition d'honoraires de M. Bernard LE MOËN, architecte, d'un montant de 2 601,42 € HT.

Ecole – Installation d'une clôture

Monsieur le Maire présente le devis de la Sarl Didier HOELLARD pour la pose d'une clôture allant du bas du terrain jusqu'à la rue de la Fontaine.

Le devis d'un montant de 3 528 € HT est accepté.

L'an deux mil vingt-quatre, le 5 septembre à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal légalement convoqué le 27 août 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de Réguiny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Maire.

Présents : MM. Jean-Luc LE TARNEC, Sophie CAILLERE, Cédric JOSSO, Corine LAMOUR, Jean-Michel LETELLIER, Karine BULÉON, Laëtitia DANO, Didier GALERNE, Lydia GUEHENNEUX, Jean GUILLO, David MICHARD, Corentin PÉDRO, Sophie PÉTRO, Sandra ROBERT, Anne TANGUY, Emmanuelle TÉNIER.
Absent excusé représenté : Thomas BONNIN pouvoir à Corentin PÉDRO.

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17

Secrétaire de séance : Sophie CAILLERE

1. LAVOIRS

Indemnité de sinistre dommages

Suite à la déclaration de sinistre déposée auprès de notre assureur GROUPAMA, un expert a été mandaté pour chiffrer les dommages causés par la tempête Ciaran.

Après avoir pris connaissance du rapport définitif de l'expert, GROUPAMA propose d'indemniser la commune à hauteur de 66 056,29 €. Une première indemnité de 32 000,60 € (déduction faite de la franchise et des règlements déjà effectués) nous sera versée dans les prochains jours, et une seconde indemnité s'élevant à 31 498,69 € sera versée sur présentation des factures dans un délai de deux ans à compter de la date du sinistre.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la quittance d'indemnité de sinistre dommages.

Devis reconstruction

Madame Sophie CAILLERE, présente les devis de reconstruction des lavoirs de Locmalo et du Passoué.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de retenir le devis d'un montant de 12 450 € HT de l'entreprise PENARD pour la réfection de la charpente du lavoir du Passoué. Concernant la réfection de la couverture, les entreprises HOELLARD et MAHIEUX seront de nouveau consultées et une décision sera prise lors du prochain conseil municipal.

Une discussion s'engage sur le devenir du lavoir de Locmalo :

Le lavoir a été construit en 1956 par la commune sur un terrain qui appartiendrait à la famille LE GAREL. Afin de rénover ce patrimoine et engager des travaux sur le lavoir, il est nécessaire d'acquérir le terrain cadastré ZC 58 et avoir les informations sur cette propriété (origine, servitudes éventuelles...).

Une proposition d'achat sera ensuite effectuée auprès du propriétaire.

2. FOURRIÈRE ANIMALE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Pontivy Communauté s'est déchargé de la compétence fourrière animale assurée jusqu'alors par la Société Protectrice des Animaux (SPA) de Malguénac et de ce fait a restitué la compétence aux communes membres. Depuis avril 2024, c'est aux communes d'exercer cette compétence en choisissant de poursuivre avec la SPA ou avec un nouveau prestataire.

La SPA propose un tarif de 0,70 € par habitant pour sa mission de refuge (prise en charge des animaux). C'est au service technique de la commune que revient la mission de capture des animaux et transport à la SPA.

Monsieur le Maire présente le contrat du centre CEPI des Forges de Lanouée qui assure les missions suivantes :

- Capture et prise en charge des animaux errants sur la voie publique
- Enlèvement des animaux morts (chiens et chats)
- Transport des animaux vers le lieu de dépôt légal
- Gestion de la fourrière animale

Le service sera disponible 24h/24 et 7j/7.

La contribution annuelle s'élève à 0,90 € HT par habitant soit un total annuel de 1 755,90 € HT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de souscrire le contrat de partenariat pour une durée d'une année reconductible dans la limite des 4 ans.

3. PROJET POLICE PLURI COMMUNALE

Monsieur le Maire présente le projet de police pluri communale :

Cinq agents seraient recrutés pour assurer les missions suivantes sur le territoire des communes de Pontivy Communauté :

Conflit de voisinage, sécurisation des périmètres scolaires, surveillance générale (patrouille), police de l'environnement, police funéraire, police du bruit, police de l'urbanisme, police de la route, surveillance des manifestations, police de l'hygiène et salubrité publique.

La gestion de cette police serait assurée par la mairie de Noyal-Pontivy.

Cette mutualisation s'élèverait à 12,07 €/habitant soit la somme de 23 708,08 € pour la commune de Réguiny.

Cette participation pourrait évoluer selon le nombre de communes adhérant à cette mutualisation.

Après discussion, le Conseil Municipal :

- N'accepte pas ce projet en l'état estimant le coût trop important ainsi que l'organisation conséquente à l'échelle communautaire
- Evoque le regroupement entre communes limitrophes pour l'embauche d'un garde-champêtre. Cela permettrait de réduire le coût budgétaire tout en ayant une présence de proximité et plus accrue sur notre territoire.

4. GROUPE SCOLAIRE : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Monsieur le Maire donne lecture des avenants portant sur des travaux supplémentaires :

Lots	Entreprise	Montant marché HT	Montant Avenant n°1	Montant Avenant n°2	Montant Avenant n°3	Nouveau montant HT
03	SCOB	510 000,00 €	9 973,77 €	2 400,00 €	620,00 €	522 993,77 €
13	JCD	59 500,00 €	19 426,50 €			78 926,50 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces deux avenants pour un montant total de 20 46.50 € HT.

5. CONVENTION FONDS ÉNERGIE-EAU

Le Centre Communal d'Action Sociale est conventionné avec le Département du Morbihan dans le cadre du dispositif FSL pour le volet énergie eau. Ainsi l'ensemble des demandes de FSL – fonds énergie eau, déposées par les habitants de la commune nous est délégué.

Suite à l'évolution du règlement intérieur du FSL entré en application au 1er mars 2024, des modifications ont été apportées à la convention relative à la gestion des aides à la fourniture de l'eau et de l'énergie.

A cet effet, il convient d'autoriser Monsieur Jean-Luc LE TARNEC, Président du CCAS, à signer la convention.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6. CESSION TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 20 juin 2024, il a été décidé de céder un bout de parcelle situé en contrebas du chemin communal contigu aux parcelles AL n°75 et 76, d'une contenance de 122 m² à M. François MOREAU.

Un acte administratif de cession sera rédigé par les services de la mairie.

Au vu de la superficie minime de la parcelle, il est proposé de céder cette parcelle au prix de 200 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

7. CHAUFFAGE SALLE REG'ARTS

Jean-Michel LETELLIER, Adjoint, expose :

La salle Reg'Arts est un bâtiment énergivore (consommation moyenne de 25 000 Kw/an).

Suite à ce constat, deux entreprises ont été consultées pour l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière électrique :

-Envie de Changement : 15 118,31 € + option 294 € = 15 412,31 € HT

-Sarl LB-Dacquay : 15 165,20 €

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité la proposition de l'entreprise Envie de Changement pour un montant total de 15 412,31 € HT.

OBTENTION LABEL PÊCHE

La commune s'est vue attribué par la fédération départementale de la pêche en France le label « Parcours Famille ». Cette obtention fait suite aux différents travaux réalisés et valorise notre plan d'eau pour une activité qui était déjà bien présente.

Le parcours famille s'oriente sur le secteur du verger (côté parking de Perrozan). La fédération a investi 15000 € pour ce projet avec entre autre la création d'un ponton et la construction d'un abri. Cet abri est destiné aux familles pour l'activité de la pêche mais restera aussi disponible aux promeneurs.



UN AUTRE SON DE CLOCHE

Si vous avez l'ouïe fine, alors vous aurez entendu que les heures, les messes et les cérémonies n'avaient plus le même son de cloche. Depuis un mois, c'est un système électronique qui a pris le relais des quatre grosses cloches qui reposent au fond de l'église, à même le sol. Elles portent des prénoms féminins, sont imposantes et peuvent être admirées le dimanche ou en semaine en passant la petite porte de l'église qui donne sur la place.

Vous verrez alors la masse qu'elles représentent. Le beffroi qui supportait leur poids et leur poussée menaçait de s'effondrer. La société Art-camp s'emploie à en refaire un tout neuf. Il devrait prendre place dans le clocher en décembre.

Peut-être entendrons-nous nos cloches réguloises sonner à la volée la messe de Noël.

JOURNÉE NATIONALE DE LA RÉSERVE

La zone de défense Ouest a fait le choix de la commune de Régigny pour accueillir la première partie de ses journées nationales de la réserve.

Ainsi 120 participants en provenance du 2ème RMAT de Bruz, d'élèves des classes de défense des Collèges Saint-Charles de Saint-Brieuc et Sainte-Marie d'Elven ainsi que des étudiants en master défense de Rennes 2 ont pu découvrir le programme de cette journée.

La matinée s'est organisée sous forme d'ateliers, avec la visite du musée "Les Sanglots Longs" de Régigny, la présentation d'un atelier mémoire conjoint entre le comité du Souvenir Français du Pays de Pontivy et l'ONaCVG du Morbihan, un atelier de l'établissement du Service National et de la Jeunesse et la participation à des ateliers sportifs. Le midi était marqué par un repas sous forme de ration militaire. L'après-midi, les participants ont été invités à découvrir une partie du chemin de mémoire labellisé 80ème anniversaire de la libération et qui sera installé dans les prochaines semaines.

Enfin, une cérémonie au monument aux morts en présence des parlementaires et autorités civiles et militaires a clôturé cette journée. L'occasion pour le Général Guillaume COUËTOUX, de remettre des décorations, de remercier la jeunesse pour son engagement et de confirmer l'importance de la réserve. Les participants ont ensuite rejoint le camp de Coëtquidan pour leur bivouac.

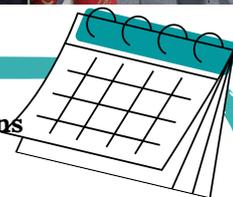


Marche mémorielle en direction du site de Kerbourhis puis du cimetière en hommage à Louis Auguste Nicolas et au Lieutenant Clifford.



Cérémonie au monument aux morts en présence de nombreuses autorités

Général Guillaume COUËTOUX



MANIFESTATIONS A VENIR

- 02/11 - Raclette Saint Clair football à la salle multifonctions
- 09/11 - Fest Noz de l'OGEC, salle multifonctions
- 11/11 - Commémoration à 10 h
- 12/11 - Réunion mensuelle Amicale des Anciens, salle multifonctions
- 19/11 - Concours de belote Amicale des Anciens, salle multifonctions
- 21/11 - Réunion mensuelle Sociétale, salle multifonctions
- 27/11 - Loto Groupement Jeunes Triskel à la salle multifonctions
- 01/12 - Loto de la Saint Clair Basket, salle multifonctions
- 13/12 - Arbre de Noël de l'APEL, salle multifonctions
- 18/12 - Don du sang à la salle multifonctions
- 19/12 - Réunion mensuelle Sociétale, salle multifonctions
- 20/12 - Arbre de Noël de l'Amicale Laïque, salle multifonctions

LA VIE DES ASSOCIATIONS

AB STUDIO

Ab studio Réguiny est une association loi 1901, dont l'objet est de pratiquer et promouvoir le spectacle vivant sous toutes ses formes, ainsi que des séances de yoga.

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir en concert les groupes : JANVIER, avec Tom Shannon, Guy Missio et Loïs Pochon, IDRISS SARLA & The I'Roots, SonD'mo avec Etienne Callac et Daniel Pochon, ainsi que le Son des Mots Festival, le groupe MUE avec le slameur Sylvain Jamault, ainsi que Santana Tribe et tous les premiers vendredi du mois le « Bœuf sous le toit d'Ab Studio Réguiny ». Sans oublier la 10ème édition du Stage Multi instruments en totale immersion avec son concert de restitution au mois d'août qui, bien que la pluie se soit invitée, a réuni sur scène plus de 40 musiciens tous plus talentueux les uns que les autres.

En cette rentrée, les séances de Yoga reprennent ainsi que le « bœuf sous le toit ».

Nous vous invitons à vous tenir informé sur la page facebook d'ab Studio Réguiny. https://www.facebook.com/abstudio56500?locale=fr_FR ou pour plus d'info 06 14 84 09 91.

FAMILLES RURALES

L'Association Familles Rurales (fédération départementale) porte un projet de service de soutien numérique à domicile pour les personnes âgées isolées en zone rurale, intitulé "projet SOS numérique".

L'association propose déjà des ateliers de médiation numérique à destination des personnes en situation d'illectronisme à Crédin. Ces ateliers sont très fréquentés mais l'association constate qu'une partie de la population ne s'y déplace pas !

- par peur de se rendre dans un lieu public pour demander de l'aide ;
- pour des raisons de difficultés de mobilité ;
- par appréhension de montrer ses lacunes en public...

Ces obstacles les empêchent d'accéder aux services en ligne, ce qui compromet leur accès aux droits, mais aussi de communiquer (visio avec les familles par exemple...). C'est pourquoi l'association propose d'expérimenter une démarche "d'aller vers" en partenariat avec le SAAD du CIAS de Pontivy Communauté.

A titre expérimental, le SAAS du CIAS de Pontivy Communauté, sur le secteur de Rohan, identifierait des usagers qui pourraient être concernés par des difficultés au numérique et leur proposerait des RDV avec le conseiller numérique de Familles Rurales. Ce dernier se rendrait au domicile des usagers intéressés via des tournées planifiées.

YOGA Séances Hatha Yoga
Reprise des séances de Yoga le 16 septembre 2024

Espace Reg'Arts
rue Saint Clair
56500 Réguiny

Foyer Communal de Crédin
rue de la résistance -
56580 Crédin

Lundi 10h/11h30
Lundi 14h/15h30
Mardi 10h/11h30

Lundi 19h30/20h45
Mardi 15h00/16h30

Ancienne caserne des pompiers
Place de Cuy
56500 Réguiny

Mardi 19h30/20h45

INFOS/INSCRIPTIONS
06.14.84.09.91

ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

- Aide aux procédures administratives en ligne.
- Accompagnement à la prise en main de vos équipements numériques (ordinateur, smartphone, tablette).
- Apprendre à utiliser le mail et les outils de communication.
- Découvrir les logiciels de base et les applications pratiques.
- Savoir naviguer sur Internet et assurer sa sécurité.

ENTRAIDE ET CONVIVIALITÉ
Se rencontrer, échanger, être solidaires

Sur rendez-vous

CONTACTEZ BERTRAND AU 07 64 86 87 96

VOTRE CONSEILLER NUMÉRIQUE À DOMICILE

"En partenariat avec Familles Rurales, le CIAS de Pontivy met à disposition de ses administrés un conseiller numérique."

Carsat, SA, Familles rurales, CIAS, Communauté de communes

REGUINY
Salle du Foyer à 19h30

SAMEDI 2 NOVEMBRE 2024

25^e Raclette à gogo

Adulte : 13€ - Enfant : 6€
Apéritif offert

SOIREE DANSANTE AVEC DANIEL LE GOUDIVEZE
Org. par l'A.S. Saint-Clair Foot en association avec l'A.S. Saint-Clair Basket

TLB LIGNES RÉGULIÈRES
BRETAGNE - PAYS DE LOIRE - REGION PARISIENNE

La Gougeonnère
56120 LANOUÉE
Tél. 02 97 75 37 93
Fax 02 97 75 34 58
e-mail : lebris.lpts@wanadoo.fr

TRANSPORTS LE BRIS
TAUTLINER - FONDS MOUVANTS
PORTEUR HAYON - STOCKAGE

RÉGUINY FEST-NOZ
SAMEDI 9 NOVEMBRE
À partir de 21h, salle du foyer

**KASTELODENN
BEURHAN**

Entrée 6€

Buvette, gâteaux et crêpes sur place

ORGANISÉ PAR L'OSCE DU SACRÉ CŒUR

**POUR SAUVER LEURS TOMBES
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS**

**QUÊTE DU SOUVENIR FRANÇAIS
DU 30 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE**

© Tous droits réservés